



UNION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIÈRE

46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS

Tél. 01.44.83.65.55 -

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

RETRAITES DES FONCTIONNAIRES

Bonifications pour enfants... une juste compensation SA DEFENSE S'IMPOSE

Le ministre Eric Woerth a reçu les organisations syndicales des fonctionnaires le 3 septembre pour leur annoncer qu'il défendra la bonification de la pension accordée aux fonctionnaires pour la naissance et l'éducation de leurs enfants face à la Commission Européenne.

L'UIAFP-FO a pris acte de cette déclaration et s'en félicite.

Pour FO, la bonification doit être maintenue et améliorée.

Cette disposition, loin d'être un avantage, a été créée avant tout pour compenser le préjudice de la maternité et de l'éducation dont les mères subissent, à une écrasante majorité, les effets. Tous les chiffres montrent que les femmes ne sont pas à égalité avec les hommes dans leur carrière au sein de la Fonction publique.

L'approche, strictement juridique du droit communautaire en matière d'égalité de droit, est incompatible avec la nécessité de compenser une inégalité de fait dont les femmes sont les victimes.

FO a entendu les intentions du gouvernement et les soutiendra.

Pour autant, FO rappelle que la loi Fillon de 2003 a dégradé les droits familiaux au détriment des femmes et revendique l'entier rétablissement du droit à la bonification.

De plus, FO défend l'amélioration des conditions de travail compatibles avec une vie familiale et la prise en compte dans la carrière de la naissance et l'éducation des enfants.

Paris, le 4 septembre 2009